

RECUEIL DES ACTES DEPARTEMENTAUX

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
10 décembre 2025**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ **Délégations de signature :**

- M. Guillaume LEBARON

❖ **Décisions administratives d'attribution de marchés :**

- Marché à procédure adaptée relatif à «Hébergement, Infogérance, Prestations et Services Complémentaires de Géotrek» - Entreprise « Makina Corpus Territoires »

❖ **Personnel départemental :**

✓ Recrutements / affectations :

- Mme Stéphanie ALLEMAND

DELEGATIONS DE SIGNATURE



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du 10 DEC. 2025

Objet : Délégation de signature à M. Guillaume LEBARON, Chef du Service Grands Sites, Energies et Biodiversité

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** l'arrêté de recrutement par voie de mutation, de M. Guillaume LEBARON dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, au grade d'ingénieur, daté du 27 août 2025,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 21 août 2025 nommant M. Guillaume LEBARON, Chef du Service Grands Sites, Energies et Biodiversité à compter du 25 septembre 2025,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 25 septembre 2025, délégation de signature est donnée à M. Guillaume LEBARON, Chef du Service Grands Sites, Energies et Biodiversité, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance du service, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'usager du service public départemental à l'exception des correspondances faisant grief,
- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes concernant les personnels placés sous son autorité,
- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 5 000 € HT
- ✓ dépôt de plainte au nom et pour le compte du Département.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressé.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Legalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -**NOM****PRENOM****DATE****Signature**

Le Président du Département
 Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
 Date de signature : 10/12/2025
 Qualité : Président du Conseil Départemental

DECISIONS ADMINISTRATIVES D'ATTRIBUTION DE MARCHES

DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Courriel : correspondre@aws-france.com
Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Président du Département

B - Objet de la consultation

Objet de l'accord-cadre

HÉBERGEMENT, INFOGÉRANCE, PRESTATIONS ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE GEOTREK

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	10/07/2025	25-79048	10/07/2025
Marches-publics.info	10/07/2025		10/07/2025

Date et heure limites de réception des offres

jeudi 14 août 2025 à 18:00

Délai de validité des offres

120 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 2

Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observations
1	2	MAKINA CORPUS TERRITOIRES 49 Grande rue Saint Michel 31400 TOULOUSE	Conforme	94.00	
2	1	RAZAFIMAMONJY INFORMATION TECHNOLOGY AND ELECTRICAL ENGINEERING CORPORATION 33 Avenue de Versailles 75016 PARIS	Inacceptable		

Décision sur les offres

MAKINA CORPUS TERRITOIRES
49 Grande rue Saint Michel
31400 TOULOUSE

43758242200105

Montant HT : 48 200,00 €

Motifs du choix de l'offre retenue

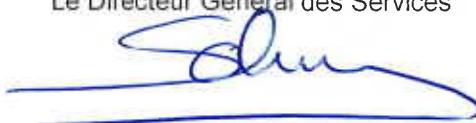
Motivation : Offre économiquement la plus avantageuse.

F - Signature de l'organisme acheteur

A GAP, le- 8 . DEC . 2025

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS



Gap, le 1 DEC. 2025

**DECISION
D'AFFECTION**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de l'agent ;
- SUR** l'avis du Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Stéphanie ALLEMAND, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est nommée sur l'emploi de Gestionnaire administratif et comptable des Associations Syndicales Autorisées (ASA) avec une cotation RIFSEEP B2, au sein de la Direction de l'Ingénierie Territoriale 05 (IT 05), à compter du 1^{er} décembre 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Stéphanie ALLEMAND est fixée au site Saint-Louis, à GAP.

NOTIFICATION

NOM :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

PRENOM :



DATE :

Jérôme SCHOLLY

SIGNATURE :

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Directeur de l'Ingénierie Territoriale 05
- Madame Stéphanie ALLEMAND
- Paye
- Dossier
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne